

Collectif Francazal

22 rue des Bleuets
31270 CUGNAUX

Site : collectif-francazal.org
Mail : collectif-francazal@laposte.net

Monsieur le Maire de Blagnac,

Au cours de la cérémonie de présentation des vœux vous avez déclaré : « Il serait économiquement suicidaire de fermer l'aéroport de Francazal, cela réduirait d'autant la durée de vie de celui de Blagnac, il faut donc lui conserver une activité aéronautique, pourvoyeuse d'activité »

Permettez-nous de vous faire savoir que nous ne partageons pas ce point de vue.

En effet, en disant cela, vous sous-entendez que l'aéroport de Blagnac doit trouver des solutions de délestage pour éviter la saturation.

Ce n'est pas faux, mais encore faut-il bien préciser la nature de l'asphyxie qui menace Blagnac, de façon à lui trouver une parade efficace et non un remède pire que le mal.

Les rapports officiels sur l'évolution du trafic de Blagnac concluent que l'aéroport ne sera pas saturé avant 2030. D'autres projections parlent de 2037 et au-delà.

Mais l'objet des études est la saturation technique, qui se limite à l'analyse des capacités d'accueil des avions, des passagers et du fret.

Le véritable problème n'est pas là : il réside dans le rejet grandissant des nuisances d'un aéroport situé au cœur d'une agglomération, dans une zone fortement urbanisée. Et c'est à cette saturation là, au « ras-le-bol » exprimé par de nombreuses associations de riverains qu'il faut trouver des solutions.

La pire des solutions serait de délester Blagnac sur Francazal, car au lieu de faire baisser les tensions sur les nuisances, elle conduirait à les étendre à une plus grande partie de l'agglomération. On passerait de 100 000 habitants incommodés – chiffre probablement sous-estimé – à 130 000. La pression des habitants contre les nuisances de l'aéroport bipolaire serait ainsi multipliée et menacerait la pérennité du système.

Certains mettent en avant, non sans un certain cynisme, que les habitants du secteur de Francazal sont déjà habitués aux nuisances sonores. Eh bien, d'une part, les populations qui ont été soumises à une nuisance ont légitimement le droit de vouloir qu'elle ne soit pas reconduite, d'autre part, il est clair que les nuisances qui résulteraient d'un délestage de Blagnac seraient très nettement supérieures à celles qu'occasionnaient la base militaire.

Le Collectif Francazal, qui demande la fermeture définitive de la piste, est attentif à la pertinence de tous les arguments qui sont avancés en faveur de la solution aéronautique, et il tenait à vous exprimer son désaccord sur un argument que vous êtes le premier à affirmer publiquement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

A Cugnaux, le 23 janvier 2010.

Pour le Collectif Francazal,
Bernard Gineste, président